

Joinville-le Pont,

le 29 octobre 2012

A l'attention de M. Olivier Dosne,

Maire de Joinville-le-Pont

Monsieur le Maire,

*« Car il était impossible de n'être pas subjugué par la beauté de ces jeunes arbres en pleine santé »*

Jean Giono, L'homme qui plantait des arbres

C'est par cette belle citation que s'ouvrait votre introduction à la Charte du patrimoine arboré que la ville a adopté lors du Conseil municipal du 7 février 2012.

Dans ce document, la Ville s'engage très clairement à préserver ses arbres : « Nous devons rendre la ville viable (à l'arbre) et à ce titre préserver et améliorer notre capital arboricole ».

Je me permets aujourd'hui de vous interpeler au sujet de cet engagement, car je suis excédée par le traitement que viennent de subir une nouvelle fois les tilleuls qui agrémentent ma rue (avenue Guy Moquet à Polangis).

Ces arbres, d'un âge respectable pour la majorité d'entre eux, subissent depuis des années un élagage sévère, qui a pour nom « taille en rideau et en plateau ». Je suppose que vous visualisez le résultat : un format de corolle rectangulaire, inesthétique et blessant pour l'arbre ; une taille effectuée par une machine, comme on taillerait une haie de troènes. Il suffit, tous les ans, à votre prestataire, de quelques heures pour affaiblir et blesser encore d'avantage la centaine d'arbres de ma rue. Et je ne parle pas des rues avoisinantes (notamment avenue Foch, avenue Manin) et bien sûr d'autres rues de Joinville où cette même taille est également pratiquée.

Ce type de taille n'est pas conforme aux préconisations et engagements de la Charte.

Il y est ainsi affirmé que « La Ville pratique une taille raisonnée, encore appelée « douce » des arbres, elle s'engage à :

- Ne pas éliminer plus de 30 % du volume initial du houppier (...)
- Couper des branches de faible diamètre (...)
- Respecter l'emplacement et l'angle de la coupe pour ne pas altérer le bourrelet cicatriciel (...)

- Effectuer des coupes nettes (...)

La taille en rideau/ plateau n'est ni raisonnée, ni douce. Elle résulte d'une histoire, d'une mode et d'un marché ... apparemment très profitable. D'après certaines sources, cet élagage a un coût de 15 à 25 k euros par kilomètre, pour des arbres plantés des deux cotés, tous les 8 mètres. Ma colère augmente encore, de participer indirectement, par mes impôts, à un tel scandale.

Je vous remercie donc de m'indiquer comment la Ville entend respecter ses engagements, en sachant qu'il faut tout simplement abandonner ce type de taille pour les respecter.

Bien cordialement,

Hélène Danesi

10, avenue Guy Moquet

Joinville-le-Pont